

**Bureau Exécutif du 3 Avril 2021**  
**Au CREPS de Nancy**  
**13h30**

Présents : Patrick PARIS, Thierry KASZTELAN, Alain GHILONI, Gilbert CRE, Maxime KRAMER, Sébastien LEYENDECKER,  
En visio : Marie-Christine HACQUARD, Florian MORIZOT, Thierry NUNINGER, Julien XIBERRAS,  
Invitée excusée : Catherine BARDIN

Ordre du Jour :

- « Petit retour » sur les rapports des commissions du Comité Directeur ;
- Réflexion sur le Parc Automobile ;
- Prêt Garanti par l'Etat souscrit en 2020 ;
- Point sur la ristourne d'assurance de la FFC en relation avec les épreuves ;
- Championnats et Calendriers ;
- Représentation des élus sur le Championnat et autres activités ;
- Questions diverses.

**1 Retour sur les rapports des commissions : Commission BMX Freestyle**

- Le Président rappelle, que Thierry THILLOT, président de la Commission BMX Freestyle propose d'utiliser la mention « TEAM » sur les maillots de la sélection régionale, et de rechercher des sponsors spécifiques pour financer l'activité BMX Freestyle.
- La question est donc posée de savoir si le CRGEC autorise la commission, à créer une sélection régionale dénommée « TEAM BMX FREESTYLE GRAND EST » et à rechercher des sponsors propres à l'activité BMX FREESTYLE.
- Il est rappelé l'usage et la réglementation qui est faite par la FFC de la labellisation des TEAM (notamment dans le domaine du VTT). D'autre part, les commissions ne sont pas dotées d'une autonomie financière, et les dépenses et recettes doivent être rattachées au budget du CRGEC.
- Il ressort des échanges, que le principe de la recherche de sponsors pour financer les activités du CRGEC est à retenir, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les financements accordés par les collectivités locales et les établissements publics.
- La recherche de sponsors et de partenaires doit se faire cependant dans le respect des contrats en cours, et doivent faire l'objet d'une convention formalisée et approuvée par le Bureau.

## Décisions du Bureau :

- *La Commission BMX FREESTYLE est autorisée à utiliser l'appellation TEAM pour leurs sélections régionales, ainsi dénommée TEAM BMX FREESTYLE GRAND EST, sans pour autant être assimilée à une labellisation officielle d'un TEAM Régional reconnu par la FFC.*
- *La Commission BMX FREESTYLE pourra rechercher des sponsors et partenaires pour le financement de ses activités sous réserve de l'établissement d'une convention approuvée par le BE.*
- *Sous certaines réserves, la recherche de financement privé, sous forme de partenariat ou de sponsoring pourra être généralisée pour toutes les activités du CRGEC .*

## 2 Réflexion sur le Parc Automobile :

- Julien fait le point sur l'état du parc de véhicules actuel, et sur les besoins nécessaires pour les sélections et les activités du CRGEC.
- Etat des lieux :
  - o Les véhicules du CRGEC
    - 4 Véhicules courses : 2 Peugeot 508 (années 2013 et 2014), 1 Toyota (année 2013), 1 Mégane (année 2009) ;
    - 1 Camion Atelier Crafter (année 2019)
    - 1 Traffic avec attelage (année 2014) ;
    - 1 Partner avec attelage spécifique pour la piste modulable (année 2014)
    - 2 Remorques, dont 1 remorque spécifiquement aménagée pour la piste modulable (années 2015 et 2016)
    - 1 deux roues Kymco 125 cm3 (année 2006).
  - o Les véhicules en LLD :
    - 2 Skoda reprise AG2R (fin de contrat en février et mars 2022)
    - 1 Skoda (fin de contrat en mai 2022)
- Besoins :
  - 2 Véhicules Courses qui sont actuellement en service en LDD, puis à échéance des contrats en 2022, acquisition ou LDD de 2 Véhicules de même type.
  - 1 Véhicule Course/Elus qui est en service actuellement, en LDD puis à échéance du contrat en 2022, acquisition ou LLD d'un véhicule de même type.
  - 2 Camions Atelier, un en service (Crafter) et un deuxième camion atelier d'occasion à acquérir
  - 1 Traffic 8 places en service,
  - 2 Remorques, une existante et dédiée à la piste modulaire et une autre aménagée à acquérir.

- Il est proposé pour optimiser le parc automobile en fonction des besoins exprimés :
  - o De vendre les véhicules suivants :
    - Les 2 Peugeot 508 pour un montant unitaire de 5.000 €
    - La Mégane pour un prix de 3.500 €
    - La Toyota Auris estimée à 6.500 €
    - Le Peugeot Partner pour 5.300 €
    - La remorque qui n'est pas aménagée pour la piste modulaire.
  - o D'acquérir :
    - Un véhicule de type « double cabine » d'occasion pour un montant de l'ordre de 15.000 €
    - Deux véhicules courses après l'échéance des contrats LLD pour une valeur unitaire de l'ordre de 25.000 € TTC, soit 50.000 €
    - Une remorque aménagée pour un montant TTC de 10.000 €
  
- L'enveloppe d'investissement à consacrer en dépenses sur le budget prévisionnel 2022 serait de l'ordre de 75.000 €, compte tenu de recettes prévisionnelles d'environ de 18.000 € issues de la vente des véhicules, et d'une subvention de la Région pour l'acquisition d'un véhicule neuf.
  
- Pour mémoire, il est précisé qu'un crédit de 46.000 € a été inscrit au BP 2021 pour l'acquisition d'un camion atelier d'occasion et d'un véhicule double cabine, entièrement financé par l'emprunt.

<b>Décisions du Bureau :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>5 véhicules et une remorque seront mis en vente :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>Les 2 Peugeot 508 à 5.000 € l'unité</i></li> <li>o <i>La Mégane à 3.500 €</i></li> <li>o <i>Le Partner à 5.300 €</i></li> <li>o <i>La Toyota Auris pour une mise à prix de 6.500 €</i></li> <li>o <i>La remorque qui n'est pas affectée à la Piste Modulaire pour un montant « qui reste à fixer »</i></li> <li>o <i>Les ventes seront attribuées après consultation en fonction des offres faites par les clubs et comités départementaux et ensuite par les particuliers. Si un des véhicules venait à ne pas être vendu, il sera utilisé en interne pour le déplacement des bénévoles.</i></li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Acquisition de 3 Véhicules et d'une remorque :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>Acquisition de deux véhicules courses du même type que celles qui sont actuellement en LDD pour un montant unitaire de 25.000 € TTC.</i></li> <li>o <i>Acquisition du véhicule de type « double cabine » pour un montant de 15.000 €</i></li> <li>o <i>Acquisition d'une remorque aménagée pour une dépense estimée à 10.000 €</i></li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les crédits nécessaires à l'acquisition de ces véhicules pour un montant TTC de 75.000 € seront inscrits au BP 2022 et les recettes correspondantes à la vente des véhicules pour un de l'ordre de 18.000 € seront comptabilisées sur les exercices 2021 et 2022 en fonction des dates effectives de cession.</i></li> </ul>

### **3 Prêt Garantie par l'Etat de 129.000 € : Remboursement/Consolidation**

- Le CRGEC a souscrit un Prêt Garanti par l'Etat de 129.000 € auprès du Crédit Mutuel. Cette avance a été consentie gratuitement pour une durée d'une année qui arrive à échéance le 5 juin 2021.
- Le CRGEC doit se prononcer dans les 2 mois qui précèdent l'échéance sur un remboursement partiel ou en totalité de l'avance. Il est donc possible de consolider cette avance partiellement ou en totalité, sur une période de 1 à 5 ans avec un différé d'amortissement d'une année.
- Le Trésorier rappelle que la situation de trésorerie à la date d'aujourd'hui, même en remboursant en totalité le prêt de 129.000 €, est « confortable ».
- Néanmoins compte-tenu des investissements à réaliser (acquisition de véhicules pour 75.000 €), et du taux proposé pour la consolidation du PGE, le Trésorier propose de consolider partiellement ce prêt à hauteur de 75.000 € sur 5 ans, avec ou sans différé d'amortissement d'un an.

#### **Décisions du Bureau :**

- *Consolidation partielle du PGE à hauteur de 75.000 € sur une durée maximum de 5 ans, avec possibilité, en fonction des commissions d'intervention et du taux d'intérêt proposé, de recourir à un différé d'une année.*
- *Autorise le Président ou le Trésorier à contracter le prêt auprès du Crédit Mutuel.*

### **4 Point sur la ristourne d'assurance de la FFC en relation avec les épreuves.**

- Le Président rappelle les dispositions qui avaient été prises par le Bureau précédent concernant les conditions de mises en place de la ristourne de l'assurance fédérale sur les organisations en relation avec les épreuves et plus particulièrement en faveur des clubs organisateurs.
- A ce titre une enveloppe de 35.000 € a été provisionnée sur l'exercice 2020 pour une restitution en 2021.
- Sur la base des Droits d'Organisation perçus en 2019 :
  - o Une première enveloppe de 20.000 € a été réservée pour l'application d'une réduction de l'ordre 20% sur les Droits d'Organisation à payer en 2021 pour une année pleine,
  - o Une deuxième enveloppe de l'ordre de 15.000 € qui sera attribuée en fonction de critères qui restent à déterminer.

- Au niveau des modalités d'application, la réduction des 20 % est répercutée a posteriori sur les DO acquittés, et remboursée dans les deux mois aux clubs organisateurs.
- En fonction des courses qui ont été organisées en 2021, l'application des réductions accordées représente à ce 780 € sur une enveloppe globale 35.000 €.
  
- Patrick cite le cas du Club de Chaumont, dont le passage d'une course initialement prévue en 2/3/J/ est passée en 1<sup>ère</sup> Catégorie + PC pour permettre l'application des quotas des « amateurs ».
- Malgré une augmentation des droits d'engagement de 2 €, le club estime le surcout de l'épreuve en 1<sup>ère</sup> catégorie à 350 €.
  
- De plus le Président déplore l'attitude de certaines DN1 qui se sont inscrites mais ne se sont pas déplacées empêchant ainsi la participation d'autres coureurs qui auraient souhaité s'inscrire.
  
- Le président propose de revoir la question au prochain bureau qui se tiendra en juin. Au préalable, et à partir du calendrier régional prévisionnel 2021, une étude d'impact sera réalisée en fonction des possibilités de réductions qui pourront être appliquées dans le cadre de l'enveloppe des 35.000 €. Le principe étant de redistribuer cette enveloppe pour redynamiser l'activité !
  
- Une réflexion plus globale devra être menée pour réformer en profondeur les droits d'organisation payés par les clubs, quelque soit la discipline concernée. Des disproportions de tarification importantes existent entre les épreuves traditionnelles de Route et les autres disciplines.  
De la même façon, en compensation des DO, il pourrait être envisagé que le CRGEC puisse assurer des prestations spécifiques au bénéfice des organisateurs (par exemple obligation d'utiliser des « puces » pour les 1<sup>ère</sup> catégories).
  
- Le Trésorier rappelle que les Droits d'Organisation d'un montant de 83.405 € pour 2019 sont perçus :
  - o d'une part pour payer les assurances fédérales sur les organisations (de l'ordre de 32.700 € pour 2019),
  - o et d'autre part pour financer à hauteur de 5 % le fond de solidarité (de l'ordre de 4.170 € en 2019).
 Seule la différence pour 46.500 € (en valeur 2019) constitue la marge sur laquelle peut « jouer » le CRGEC.

**Décision du Bureau :**

- *Une étude sera réalisée sur la base du calendrier régional prévisionnel 2021 pour simuler l'impact de la ristourne sur les Droits d'Organisation.*
- *La répartition de la ristourne sera soumise au prochain Bureau en juin*
- *Une étude plus globale sera envisagée pour pérenniser les Droits d'Organisation sur les exercices post Covid selon un nouveau modèle économique.*

## 5 Championnats et Calendriers .

- Il manque encore au calendrier régional l'organisation des Championnats :
  - o de l'Avenir : trouver une date entre le 15 mai et le 14 juillet (date butoir - après le BAC pour les juniors et avant les Championnats de l'Avenir National)
  - o de Route Masters
  - o du Chronos par Equipe
- Il est proposé de faire une relance de candidature sur le site du CRGEC
  
- Pour le TRJV, et suite au refus d'attribuer l'épreuve au club de Betheny (voir décision du Comité Directeur de ce jour) un report à la date du 14 juillet serait intéressant ;
  
- Championnats Elites + Espoirs le 6 Juin (1 maillot pour les Espoirs + 1 maillot pour les Elites
- Faire un appel à candidature pour l'organisation du Championnat pour les 3<sup>ème</sup> catégorie (ce championnat pourra se greffer sur une épreuve existante)
  
- Le Championnat Dames (Minimes/Cadettes + Dames Espoirs/Séniors/Masters) aura lieu le 6 juin à Champagnoles

### Décision du Bureau :

- *Relancer l'appel à candidature sur le site internet du CRGEC pour l'organisation des Championnats Régionaux de l'Avenir, de Route Masters, et du Chronos par Equipe.*
- *Report de la date du TRJV au 14 juillet pour le Club Organisateur qui reste à déterminer.*

## 6 Représentation des élus :

- L'Assemblée Générale du CROS aura lieu en visio le 10 avril.

### Décisions du Bureau :

- *Le CRGEC sera représenté par Thierry KASZTELAN Trésorier.*

## 7 Questions Diverses :

### **7.1. Demande de Mireille RAUEL : Augmentation de salaire**

- Suite à la réunion qui a eu lieu le 12 février avec le personnel du CRGEC en présence du Président, de la Secrétaire Générale et du Trésorier, Patrick fait part de la demande de Mireille, de revoir sa rémunération qui n'a pas été révisée depuis de nombreuses années.
- Compte tenu de la charge de travail qui lui a été transférée suite à la fermeture de l'agence de Reims, et des responsabilités qui sont dorénavant exercées, Patrick propose d'augmenter le salaire mensuel de notre secrétaire de Strasbourg de 100 € net par mois sur 13 mois.
- Le cout de la rémunération complémentaire à la charge du CRGEC représente en année pleine un montant de 2.300 €

## Décisions du Bureau :

- *Accord suite à la demande formulée par Mireille RAUER pour une augmentation de 100 € net par mois sur 13 mois.*

### **7.2. Demande Bois Sophie : Formation Arbitres CNE.**

- Patrick fait part de la demande formulée par Sophie BOIS, fraîchement titré Commissaire National Elite, pour une participation sur la formation du mois d'octobre. Nous avons trois arbitres qui ont suivi cette formation. Après consultation du Président de la commission arbitrale celui-ci indique qu'il souhaite proposer un plan de formation identique à toutes les disciplines. Mais que cette formation a été réalisé sur l'ancien mandat.
- Les deux clubs (L'ASPTT Troyes et Verdun) dans lesquels sont licenciés ces deux nouveaux arbitres présentent un solde créditeur au titre du fonds de Formation
- Une indemnité pourrait être reversée aux intéressés en fonction de la note de frais que devra présenter à cet effet les Présidents de Club.
- Il est précisé que les CNE bénéficie d'indemnités plus élevées lorsqu'ils officient.
- En marge de la demande de Sophie BOIS, il convient de récupérer chez Jean-Louis MINOT MILLOT les dotations annuelles en Chemises et Polos qui sont attribuées pour les arbitres du CRGEC.

## Décision du Bureau :

- *Accord pour l'attribution d'une indemnité au titre du Fonds de Formation en fonction du solde créditeur de chacun des clubs concernés.*
- *Le montant sera fixé sur présentation d'une note de frais établie par chaque président.*

### **7.3. Réunion de l'Association Challenge de l'Est :**

- L'Assemblée Générale de l'Association Challenge de l'Est aura lieu en visio le 8 Avril.

## **8 Présentation par Thierry NUNINGER des possibilités d'utilisation de Teams et SharePoint de Microsoft ;**

- Dans le cadre de la réflexion qui est menée pour l'utilisation des outils informatiques à mettre en place pour, le partage et la dématérialisation des documents, et la communication en général (visio conférence, site internet et messagerie), Thierry N. présente au bureau les possibilités offertes par les logiciels Teams et SharePoint de Microsoft.
- En concertation avec Thierry K. et Julien, Thierry N. a fait l'analyse et a effectué le paramétrage sous SharePoint pour présenter ce qui pourrait être mis en œuvre. Cette application permet l'échange et la validation de fichiers, et le partage en ligne d'informations par groupe d'utilisateurs défini en fonction de droits d'accès attribués par l'administrateur.
- Thierry N. possède les compétences informatiques pour être administrateur principal de l'application et paramétrer les fonctions de base de cet outil qui est construit sur le même principe qu'un site internet. Ensuite l'application pourra être alimentée et évoluer en fonction des besoins exprimés, et pourra être ensuite pilotée par des administrateurs secondaires.
- De la même façon, et conjointement, une analyse des besoins et de l'organisation fonctionnelles des différents acteurs du CRGEC est nécessaire. Elle nécessiterait pour être complet et opérationnel un temps d'analyse de l'ordre de 6 à 8 mois.
- Au niveau des logiciels et des licences à acquérir, le problème se pose de savoir si le CRGEC se rattache au nom de domaine de la FFC (la FFC restant l'administrateur du domaine), ou s'il doit être indépendant et créer son propre nom de domaine et conserver ses droits d'administrateur. Il en est de même en ce qui concerne l'offre commerciale de Microsoft qui est mutualisée au niveau de la FFC et qui permettrait au CRGEC de souscrire des abonnements, selon les licences, à des prix plus intéressants.
- Thierry N. , Thierry K. et Julien doivent prendre l'attache de Fabien RAFFOUX, DSI de la FFC, pour organiser une visio, et échanger sur la meilleure solution logicielle à mettre en place, et, sur le choix et le prix des licences à acquérir correspondant à l'organisation que l'on veut mettre en place au niveau du CRGEC.
- Thierry N. se propose, à la demande du Président, d'organiser une séance de formation à l'utilisation de Teams.